



Bruxelles, le 13 mai 2013

À l'attention de Madame Sabine Laruelle,  
Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture,  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles

À l'attention de Monsieur Carlo Di Antonio,  
Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine  
Chaussée de Louvain 2  
5000 Namur

## A quand une politique agricole durable et cohérente ?

La négociation sur la **réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020** entre dans sa dernière ligne droite ! Au cours des nombreux trilogues, il s'agit pour les 3 Institutions de l'Union européenne (Parlement, Conseil et Commission) de se mettre d'accord sur le futur de l'agriculture en Europe.

Les conséquences négatives du modèle agricole dominant en Europe, tant sociales qu'environnementales, ne sont plus à démontrer et les enjeux actuels liés à l'agriculture restent globalement sans réponses. Le **secteur agricole belge** se caractérise par une **diminution structurelle du nombre d'exploitations entraînant un phénomène de concentration des terres sur des fermes toujours plus grandes !** En Belgique, leur nombre s'élève à peine à 40 000 en 2011. Les scandales associés à l'industrialisation de la chaîne alimentaire et leurs impacts sur la santé publique sont légions ! Les impacts écologiques des pratiques agricoles et de l'intensification des intrants doivent engendrer plus de vigilance et de restrictions par les politiques européennes.

L'Union européenne doit respecter les règles qu'elle s'impose à elle-même. Que ce soit en matière d'obligation de cohérence des politiques européennes avec ses objectifs de coopération au développement (article 208 TFUE\*) ou de respect des droits humains (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

Les orientations que l'UE devrait prendre pour respecter ses obligations sont limpides !

**Nous, citoyens belges et organisations représentantes de la société civile belge, demandons à nos représentants au sein des Institutions européennes de soutenir une PAC durable !**

Pour cela, il est indispensable d'orienter le budget de la PAC afin de garantir l'autonomie alimentaire européenne. Comment ?

### 1. En Favorisant une agriculture locale, socialement juste et verte en Europe

- **Régime d'aides aux « Petites fermes »**

En Europe, une ferme disparaît toutes les 3 minutes ! Cette situation est insoutenable.

Ce phénomène touche principalement les **petites fermes** qui sont pourtant **les plus productives d'emploi et qui participent au mieux à la préservation de l'environnement**. Elles assurent aussi le **maintien d'une activité économique locale et du tissu rural, notamment par des productions diversifiées**. Ces fermes doivent pouvoir bénéficier d'un appui réel de nature à les pérenniser.

Ce **régime d'aide aux petites exploitations** doit donc être obligatoire pour les Etats membres et l'aide forfaitaire annuelle doit être supérieure à 2000€.

La **surprime octroyée aux 50 premiers hectares** devrait tenir compte d'autres aspects comme l'**emploi créé à la ferme**. De nombreuses exploitations en difficulté en Wallonie, dont les activités reposent sur la main d'œuvre familiale et locale, ont plus de 50 ha et auraient besoin d'une aide plus importante pour subsister.

- **Politique d'aide à l'installation des jeunes ou nouveaux agriculteurs**

De plus, afin de réellement soutenir l'installation des « **nouveaux agriculteurs ou installés en agriculture** », la mesure de majoration des aides directes doit s'appliquer sans critères discriminants sur base de l'âge ou d'une surface minimale.

- **Agriculteur actif**

Afin de contrer la distribution des aides de la PAC à des bénéficiaires ne pratiquant pas d'activité agricole (terrains de sport ou d'activité minière, aéroport,...), une **liste négative** doit être établie par tous les Etats membres. Il faut cependant aller plus loin en développant la notion d'**agriculteur actif**. Pour avoir l'effet escompté, la définition de l'agriculteur actif doit caractériser les personnes qui travaillent sur une exploitation agricole et vivent de leur production, en tenant compte de la réalité de chaque Etat membre. Il est important de passer d'un paiement direct à l'hectare à un paiement recentré sur l'actif. **Il faut que ce soit les personnes réellement actives en agriculture qui perçoivent les aides.**

- **Plafonnement significatif en appliquant la dégressivité des paiements**

Afin de réduire les inégalités actuelles et de favoriser les fermes à taille humaine, l'obligation pour tous les Etats membres de **plafonner les aides directes avec des seuils dégressifs** doit s'appliquer. Mais ce seul terme ne suffit pas. Afin d'être efficace la mesure doit fixer un **seuil de plafonnement absolu à 100 000€**. Une telle mesure permettrait de récupérer au niveau européen 7 milliards d'euros à redistribuer entre les exploitations agricoles.

- **Verdissement**

Les représentants belges doivent se positionner sur les **mesures de « verdissement » des aides directes**. Il s'agit de conditionner les paiements au respect de **3 mesures générales** appliquées dans l'ensemble de l'Union européenne : **la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes, la mise en place de surfaces d'intérêt écologique**. Les exigences du verdissement du premier pilier de la PAC revues à la baisse risquent de compromettre la légitimité environnementale de la PAC. Même si une certaine flexibilité dans l'application des mesures est nécessaire, la transition vers une agriculture plus durable ne passe-t-elle pas par moins de monocultures, par la préservation des pâtures permanentes et des surfaces d'intérêt écologique ?

- **Développement rural**

Les **assurances-revenus** proposées ne vont bénéficier qu'aux compagnies d'assurances privées et aux grandes exploitations. Elles doivent être exclues des aides du 2ème pilier car elles n'ont rien à voir avec le développement rural et vont absorber une part importante de ses fonds.

- **Gestion de l'offre**

**Plus de régulation du secteur agricole est nécessaire !** S'il est essentiel de renforcer les groupements de producteurs et les interprofessions, cette mesure ne suffit pas. Il est également nécessaire de **maintenir les différents systèmes de régulation de la production** (quotas, droits de plantation,...) de garantir des **prix de référence minimum** en adéquation avec la réalité des coûts de production, de repenser les **mécanismes de stockage**,... La réforme proposée n'enraye pas la dérégulation des marchés agricoles européens et permet

l'accroissement de la volatilité des prix agricoles. **Pour éviter les crises sectorielles, la gestion de l'offre est un outil efficace.**

## **2. En adoptant une PAC sans impact négatif sur les droits humains dans les pays tiers**

- **Autonomie européenne en oléo-protéagineux**

Il est aujourd'hui indispensable de **réduire notre dépendance aux importations de protéines végétales**. Aujourd'hui, 70% des oléo-protéagineux pour l'alimentation du bétail sont importés par l'UE. L'Europe a donc besoin d'un plan global de relance des cultures d'oléo-protéagineux comportant des mesures d'incitation. L'éligibilité des surfaces consacrées aux protéines végétales locales dans les surfaces d'intérêt écologique du verdissement pourrait en faire partie.

- **Création d'un outil de monitoring des impacts de la PAC**

Les paysans au Sud se plaignent aussi. Au Brésil, la destruction de la forêt tropicale continue. Au Paraguay, les petits paysans sont expulsés violemment de leurs terres en faveur de la production de soja pour notre consommation de viande. De par le monde, l'impact des pratiques de dumping écologique, social ou économique sur les populations locales est désastreux.

Le manque de prise en compte des impacts mondiaux est inacceptable d'un point de vue moral et des droits humains. La **responsabilité internationale** doit faire partie intégrante de la politique agricole de l'UE. C'est pourquoi nous demandons que la PAC intègre cet aspect en établissant un **mécanisme de monitoring des impacts de la PAC non seulement au sein de l'UE, mais également à l'échelon mondial**.

**Nous attendons toujours une transition vers un modèle agricole sans impacts négatifs sur les droits humains, basé sur les exploitations paysannes et familiales garantes de la sécurité alimentaire, basé sur l'emploi, l'installation des jeunes agriculteurs et la vitalité des territoires ruraux en Europe !**

Valérie Op de beeck, **FUGEA**  
Stéphane Desgain, **CNCD-11.11.11**  
Florence Kroff, **FIAN Belgium**  
Thierry Kesteloot, **Oxfam Solidarité – Solidariteit**

**Contact :**

Valérie Op de beeck: vo@fugea.be, 0498/283561  
Florence Kroff : florence@fian.be, 0475/845624

*\* Article 208 – extraits : « L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement » et « L'Union et les États membres respectent les engagements et tiennent compte des objectifs qu'ils ont agréés dans le cadre des Nations Unies et des autres organisations internationales compétentes ».*